

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA
COMPÉTENCE EN CE QUI CONCERNE L'AVOINE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les agriculteurs du centre-ouest de la Saskatchewan m'ont envoyé une pétition qui a été dûment certifiée.

Ils critiquent le gouvernement qui a décidé que la Commission canadienne du blé ne serait plus chargée de la commercialisation de l'avoine, ce qui, à leur avis, va sérieusement réduire leurs revenus. Ils demandent au Parlement non seulement de rejeter la décision du gouvernement de retirer l'avoine à la Commission canadienne du blé mais de charger également cette commission de la commercialisation du colza canola.

LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS
D'HYDROCARBURES—L'UTILISATION DES CRÉDITS À
D'AUTRES FINS

M. Sid Parker (Kootenay—Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter conformément à l'article 36 du Règlement. On a confirmé sa recevabilité.

Elle émane d'habitants de Vancouver et concerne les déversements de pétrole au large de la côte ouest. Les pétitionnaires estiment que les risques l'emportent sur les avantages. Ils demandent que le moratoire actuel soit maintenu sur les activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures dans les eaux côtières de Colombie-Britannique. Ils demandent que le gouvernement canadien annonce à cette industrie que le moratoire ne sera pas levé dans l'avenir.

Ils demandent également que l'argent qui est actuellement dépensé par le gouvernement fédéral pour subventionner les forages de pétrole au large de la côte pacifique serve à encourager les économies d'énergie et la mise au point et l'utilisation d'autres sources d'énergie durables et écologiques.

LE MORATOIRE SUR LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION
DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, tout comme mes collègues, je veux présenter moi aussi, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant l'imposition d'un moratoire sur la prospection et l'exploitation pétrolières au large des côtes.

La pétition, signée par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, a été dûment certifiée par le greffier des pétitions.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Merci, monsieur le Président. J'aurais peut-être pu avoir la parole plus tôt si j'avais avoué qu'un de mes parents avait déjà habité la Colombie-Britannique.

J'ai ici une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Elle est signée par environ 200 habitants de la

Pétitions

Colombie-Britannique, qui ne parlent pas seulement pour leur province. Souvent, les habitants de la Colombie-Britannique expriment les préoccupations de tous les Canadiens à l'égard des questions environnementales.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Les pétitionnaires réclament un moratoire sur toutes les activités de prospection et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans les eaux côtières au large de la Colombie-Britannique et prient le gouvernement canadien d'aviser l'industrie que ce moratoire ne sera plus levé. En outre, ils demandent que les sommes dépensées par le gouvernement fédéral pour subventionner le forage pétrolier au large de la côte du Pacifique servent plutôt à promouvoir les économies d'énergie et à trouver de nouvelles sources d'énergie durables et non dangereuses pour l'environnement.

C'est un point de vue auquel tous les Canadiens pourraient souscrire.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, même si je dois admettre que je n'ai été à Vancouver qu'une seule fois et que je n'ai pas réellement eu l'occasion de voir sa magnifique côte, je voudrais la visiter un jour.

J'ai également l'honneur de me lever pour exercer mes fonctions en vertu de l'article 36 du Règlement. Je voudrais présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée, signée par des habitants de Colombie-Britannique.

Ils demandent le maintien du moratoire sur toute activité de prospection et de mise en valeur d'hydrocarbures dans les eaux littorales de Colombie-Britannique et ils souhaitent que le gouvernement canadien fasse savoir aux sociétés que ce moratoire ne sera pas levé.

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est dûment certifiée.

C'est une pétition signée par de très nombreux habitants de Colombie-Britannique, plusieurs centaines. Beaucoup habitent ma circonscription de Surrey—Nord. Ils s'inquiètent des problèmes constants de pollution pétrolière sur la côte ouest, de la menace que cela pose pour la vie marine, le tourisme et les emplois de très nombreux habitants de la province. Ils demandent que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements maintiennent leur moratoire sur les activités de prospection et de mise en valeur d'hydrocarbures. Je m'associe à cette demande.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du